

# Infostagiaires n°2

La brochure d'information pour les stagiaires



Edition du 2 octobre 2024 - Gratuit



# 

### Rentrée 2024 : À droite toute!

La nomination d'Anne Genetet au ministère de l'Éducation nationale confirme le déni de démocratie du président E. Macron qui refuse de reconnaître le résultat des urnes et la volonté d'un changement de cap politique. Plus encore, ce choix laisse à craindre le pire pour nos métiers.

Les deux quinquennats d'E. Macron laissent l'École publique exsangue. L'ensemble des réformes menées depuis 2017 ont fragilisé les fondements de notre système, précarisé les personnels de l'Éducation et renforcé les inégalités en aggravant le séparatisme scolaire. Tout cela s'est fait dans le plus grand mépris de la communauté éducative et au profit de l'enseignement privé promu comme la solution face aux soi-disant carences de l'enseignement public.

Aujourd'hui, le choix d'une députée n'ayant aucune expérience dans les questions éducatives, spécialiste de la sécurité et favorable au SNU témoigne de la volonté de mise au pas de la jeunesse qui anime le nouveau gouvernement. Le tandem formé avec Alexandre Portier, ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel, fervent défenseur de l'enseignement privé, se place ainsi dans la continuité directe des idées portées par Gabriel Attal.

#### Le SNES-FSU pour vous accompagner et vous défendre

La rentrée 2024 a été marquée par de nombreuses erreurs et des affectations tardives pour les stagiaires de notre académie. Pour faire face à ces conditions d'entrée dans le métier dégradées, les militant·es du SNES-FSU sont là pour vous! Ils et elles ont répondu à des centaines de mails et d'appels téléphoniques de stagiaires, d'étudiant·es contractuel·les alternant·es et d'AED pré-pro cet été. Ce sont ainsi de nombreux-ses stagiaires qui, accompagnées par le SNES-FSU, ont pu bénéficier d'une révision d'affectation, d'une quotité conforme à leur situation, ou simplement pu être mis·es en contact avec leur établissement via

les militant·es des sections d'établissement.

Le SNES-FSU continue d'exiger le rétablissement de la transparence sur l'affectation des stagiaires lors des phases inter comme intra des mutations, il exige en outre l'abrogation de la réforme des concours et la remise à plat de l'entrée dans le métier.

Enfin, le SNES-FSU réclame une vraie revalorisation salariale, condition indispensable à un service public de qualité. Les mesurettes annoncées par le Ministère ne comblent toujours pas l'inflation, nous exigeons donc:

- · La reconstruction des grilles indiciaires avec un début de carrière à 2 SMIC, soit 2658 € net mensuel
- · Une augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice et le relèvement de 70 points de toute la grille indiciaire
- · La création d'une nouvelle tranche de l'indemnité de résidence pour les zones immobilières tendues

### Ne reste pas isolé·e : syndique-toi!

Face aux attaques contre nos professions et aux difficultés de l'entrée dans le métier ne reste pas seul·e! Peut-être as-tu déjà été aidé·e depuis cet été par les militant·es du SNES-FSU. Si tu souhaites porter nos revendications et défendre notre action pour le service public d'éducation, trois réflexes :

- Notre syndicat est le plus gros collectif d'enseignant·es, de CPE et de Psy-EN de France, avec plus de 58 000 adhérent·es. Plus de 20% des stagiaires à Créteil sont déjà syndiqué·es au Snes-FSU en ce début d'année : si tu ne nous as pas encore rejoint·es, prends 2 minutes pour te syndiquer.
- Tous les ans, nous cherchons des candidat·es au conseil de l'INSPE pour porter la voix et les revendications des stagiaires et étudiant·es. Si tu es intéressé·e, contacte-nous (voir p. 2).
- Nous organisons chaque année des stages à destination des stagiaires qui couvrent des sujets qui te concernent directement (mutations, titularisation, etc.). Notre prochain stage aura lieu le jeudi 21 novembre 2024 à Arcueil (voir p. 4).

Au sommaire de cet infostagiaires n°2



Elections au conseil de **I'INSPE** - Page 2 -

Les étapes de ton année de stage -Page 3Stage de formation syndicale -Page4-





# Elections au conseil de l'INSPE

# Pour agir ensemble

Fin novembre auront lieu les élections au conseil de l'INSPE. C'est un moment important de la vie de l'INSPE où étudiant es et fonctionnaires stagiaires sont appelé es à élire leurs représentant es.

L'année dernière, la FSU y a obtenu près de 57% des suffrages et 2 sièges.

# Quelle est l'importance des élu·es représentant·es des usager·ères ?

Représenter les usager·ères au conseil de l'INSPE est l'occasion de porter haut et fort la voix des principaux·ales intéressé·es, c'est-à-dire les étudiant·es en master MEEF et les fonctionnaires stagiaires. Des élu·es impliqué·es et combatif·ves comme le sont les élu·es FSU sont nécessaires pour faire entendre vos revendications.

Les élu·es au conseil de l'INSPE se font le relais des problématiques des étudiantes et fonctionnaires stagiaires. Un de leur premier rôle est de rappeler à l'administration et au rectorat qu'il y a des problèmes qu'ils ne perçoivent pas. Ils sont aussi là pour défendre les intérêts des étudiant·es et fonctionnaires stagiaires sur les questions de fonctionnement des INSPE qui les concernent en premier lieu : maquettes de formation, organisation des enseignements, conditions d'études... À la FSU, d'autant plus élu∙es sont efficaces qu'ils·elles bénéficient de l'appui de la première fédération syndicale de l'enseignement. Enfin, les élu·es permettent au syndicat d'avoir un retour sur la vie de l'INSPE, les décisions et débats du conseil, rendant notre action plus efficace et au plus près de vos problématiques.

Le conseil de l'INSPE est un organe décisionnel dans lequel sont votés par exemple : le budget, les calendriers, les maquettes de formation, les modalités d'évaluation, les droits d'inscription, la validation des projets... D'autres points y sont discutés et débattus : vie étudiante, besoins des usager·ères, aménagement, formation des instances. Il est composé de représentant·es des usager·ères (étudiant·es, fonctionnaires stagiaires...), de représentant·es des personnels, de représentant·es des universités et de diverses personnalités extérieures (Conseil régional, départemental, personnel rectoral...).

# Les points prioritaires pour le SNES-FSU

De nombreux points sont encore à travailler dans la formation des étudiantes en MEEF et des fonctionnaires stagiaires :

- le double statut des fonctionnaires stagiaires, trop souvent considérées comme des étudiantes par l'université alors même qu'ilselles ont les mêmes responsabilités qu'une titulaire
- la charge de travail des fonctionnaires stagiaires, hétérogène en fonction des disciplines et encore trop importante
- le rôle des tuteurs·rices, qui sont des collègues et en aucun cas des supérieur·es hiérarchiques
- la pertinence des formations délivrées et leur adéquation avec les besoins des étudiant·es et des fonctionnaires stagiaires
- la communication et la transparence au sein de l'INSPE



# Une place t'attend sur la liste FSU au conseil d'école de l'INSPE

Cette année, 4 sièges de représentantes étudiantes et fonctionnaires stagiaires sont renouvelés. Étudiante en M1 ou en M2 MEEF, fonctionnaire stagiaire 1er ou 2nd degré, le SNES et la FSU ont besoin de toi et de 7 autres candidates (titulaires et suppléantes).

Tu veux porter haut et fort la voix des usager·ères de l'INSPE, tu es en accord avec les valeurs et les combats portés par la FSU : contacte-nous au 06.95.47.01.40 ou à l'adresse stagiaires@creteil.snes.edu pour faire partie de notre liste!

# Pas de tuteur·trice ? Un problème ? Contacte-nous!

Quel que soit le problème que tu rencontres pendant ton année de stage, n'attends pas qu'il soit trop tard et contacte nos militant·es:

stagiaire@creteil.snes.edu // 06 95 47 01 40

Tu as normalement un·e tuteur·trice de terrain et un·e tuteur·trice à l'INSPE. Si ce n'est pas le cas (en particulier pour le ou la tuteur·trice terrain), contacte-nous rapidement pour que nous soutenions ta démarche auprès du rectorat.

# Aides au logement, primes : as-tu fait toutes les démarches ?

Des aides au logement et primes existent. Quelques rappels ici :

- Indemnité Forfaitaire de Formation (stagiaires mi-temps) : 1100€, à condition que ta commune de résidence et celle de ton établissement soient non-limitrophes de ta commune de formation. La demarche est à faire en ligne sur Colibris.
- Remboursement des frais de déplacement (stagiaires temps plein): les stagiaires temps plein peuvent se faire rembourser les frais engagés pour les journées de formation sur la base du décret de 2006. La demarche est à faire en ligne sur Colibris.
- Remboursement des transports : si tu te rends à ton établissement en transports en commun, tu bénéficies du remboursement à 75 % du prix de ton abonnement. La démarche est à faire en ligne sur Colibris. Attention : il faut une attestation mensuelle ou annuelle (pas de tickets).
- **Prime d'activité** : 110€/mois environ. Selon ta situation personnelle, tu peux en bénéficier : simulation à faire sur le site de la CAF.
- D'autres aides selon les situations : **ASIA Première affectation** dans l'académie de Créteil (400€), **Aide à l'Installation des Personnels** (1500€). Consulte notre infostagiaires de rentrée sur le site du SNES Créteil pour plus de renseignements.

### **Mutations 2024**

La procédure de mutations se déroule en deux temps :

- la phase inter-académique aura lieu au mois de novembre 2024, tu devras faire des vœux parmi les différentes académies.

- la **phase intra-académique au printemps 2025**, où tu feras des vœux à l'intérieur de l'académie que tu auras obtenue.

En tant que stagiaire, tu es participant·e obligatoire à ces deux phases.

Nous répondrons à toutes tes questions à ce propos lors du **stage du jeudi 21 novembre 2024** (règles du mouvement, calcul des points, stratégie) et nous suivrons les dossiers des collègues syndiqué·es.

Des rendez-vous personnalisés sont proposés pour les adhérent·es par les commissaires paritaires du SNES-FSU, au moment de la période de ces vœux.

De plus, le SNES Créteil organisera plusieurs réunions sur les mutations pendant cette période, dans les trois départements de l'académie (voir notre site).



# Reclassement et premières fiches de paye

Si tu as déjà exercé un emploi <u>public ou</u> <u>privé</u> tu peux bénéficier d'un reclassement. Mais attention : les reclassements peuvent être tardifs, en janvier pour certain·es l'année dernière. Si ta rémunération était supérieure à celle de l'échelon 1 de ton nouveau corps, envoie un mail à la DPE de ta discipline pour demander la mise en place de l'indemnité compensatoire afin de bénéficier de ton ancienne rémunération jusqu'à prise en compte de ton reclassement.

Joins une copie de ton ancienne fiche de paie. Nous suivons les dossiers des collègues syndiqué·es, n'hésite pas à nous envoyer un récapitulatif de ta demande de reclassement.



# Stage de formation syndicale: Tout savoir sur l'année de stage et les mutations inter Jeudi 21 novembre 2024

de 9h30 à 16h30

SNES Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger à Arcueil

(RER) B) Arcueil-Cachan (M) 4 Lucie Aubrac

# **Programme**

# Evaluation, titularisation, INSPE, aides sociales, indemnités, carrière

Tu as réussi un concours difficile et la titularisation est le gros enjeu de ton année de stage. Neuf stagiaires sur dix sont titularisées dès la première année! À partir d'expériences récentes, nous te donnerons tous les éléments pour aborder sereinement cette échéance et comprendre le référentiel de compétences, le fonctionnement de l'inspection, et tous les éléments liés à la titularisation. Nous évoquerons également la rémunération et la carrière des enseignantes.

# Droits et devoirs des enseignant·es et CPE

Un-e enseignant-e ou CPE stagiaire est avant tout un-e fonctionnaire et dispose à ce titre des mêmes droits et devoirs que l'ensemble de ses collèques : droit à la formation syndicale, droit de grève, droit de participer aux heures d'information syndicale, droit d'être accompagné∙e et défendu∙e par le SNES-FSU... mais il est aussi important de connaître et comprendre ses devoirs. Un militant du secteur juridique du SNES fera le point sur l'ensemble des droits et devoirs et répondra à tes questions.

# Mutations inter: le SNES t'informe et t'accompagne dans l'élaboration de ta stratégie

Si tu n'es pas déjà titulaire de l'EN, tu devras obligatoirement participer fin novembre au mouvement inter-académique, puis au mouvement intra-académique en mars. Les commissaires paritaires du SNES Créteil, spécialistes des mutations, seront présent es pour t'informer sur les règles du mouvement et te donner des informations fiables et t'accompagner. Des rendez-vous individuels pourront être proposés aux syndiqué·es.

Note tout de suite la date du stage sur ton agenda et dépose ta demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de direction de ton établissement au plus tard avant le 21 octobre 2024. Par courtoisie, pense à signaler ton absence à ton/ta formateur trice INSPE, si tu es en formation ce jour-là.

### Tu as droit à ce congé (avec maintien du salaire)!

La participation aux stages syndicaux sur tes heures de travail (que tu sois à l'INSPE ou dans ton établissement ce jour-là) est un droit (dans la limite de 12 jours par an).

Il faut aussi, obligatoirement, t'inscrire au stage sur notre site :

- Si tu es syndiquée : rends toi sur ton espace adhérente https://adherent.snes.edu/Login/index.php, dans l'encadré « Mes stages SNES-FSU », clique sur le premier lien « Accéder à la liste des stages proposés par votre section académique. » et choisis le stage « Tout savoir sur l'année de stage et les mutations inter »
- · Si tu n'es pas encore syndiqué·e : rends-toi à l'adresse https://adherent.snes.edu/Public/ indexStages.php?Aca=9 et choisis le stage « Tout savoir sur l'année de stage et les mutations inter » (Il te faudra une adresse email valide pour recevoir la confirmation de ton inscription au stage)

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil

S/C de M./Mme le/la proviseur-e ou principal-e du collège ou du lycée

#### Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le jeudi 21 novembre 2024 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Paris. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature

